

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 12 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

### Étaient présents :

M. DEPOUEZ  
M<sup>me</sup> LE GALL  
M. ROUAULT  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE-BERTIN  
M. BOUFFORT  
Mme CABANIS  
M. AUBERT  
M<sup>me</sup> MASSART  
M. TRUBERT  
M<sup>me</sup> KHAN  
M. PHILOUX  
M. CHAIZE  
M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE  
M<sup>me</sup> DANIELOU  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY  
M. CORVOL  
M<sup>me</sup> BRICE  
M<sup>me</sup> LEVENÉ  
M. PAUGAM  
M. LEMARCHAND  
M<sup>me</sup> BATAILLE  
M. LE FUR  
M. LUCET  
M<sup>me</sup> SIMONESSA  
M. PERRUDIN  
Mme QUEMENER

Date de convocation : 29/11/2022

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

### Étaient excusés :

Mme GOUGEON, qui a donné pouvoir à Mme MASSART.  
M. MOKHTARI, qui a donné pouvoir à M. CHAIZE.  
M. GARNIER, qui a donné pouvoir à M. ROUAULT.  
M<sup>me</sup> BOISNARD, qui a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.  
M<sup>me</sup> LOCHOU-REGNARD, qui a donné pouvoir à M. BOUFFORT.  
M. CAILLARD, qui a donné pouvoir à Mme QUEMENER.  
M. LE FUR, qui a donné pouvoir à Mme SIMONESSA à partir de 21h54.

### Était absent :

M. BABOU.  
M. TRUBERT jusqu'à 20h42.

### Secrétaire de séance :

M. CHAIZE





18/10 – 06 décembre 2022

## Ressources Humaines – Tableau des effectifs – Mise à jour – Adjoint administratif principal 1ère classe.

**Le rapporteur,**

- expose que la collectivité, suite à la mutation externe de l'agent en poste d'adjointe à la responsable du service des Ressources Humaines, a recruté un agent d'un grade inférieur à compter du 2 janvier 2023.
- explique que cet agent a bénéficié d'un avancement de grade auprès de sa collectivité d'origine (Région Bretagne) pendant son préavis de départ.

Après vérification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2022, il s'avère qu'il n'existe pas de poste vacant sur le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe permettant de nommer l'agent par voie de mutation.

- propose de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :
  - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, adjoint à la responsable Ressources Humaines à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>.

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;*

*Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;*

*Vu le tableau des effectifs actualisé ;*

*Vu le budget 2022 voté ;*

**Considérant** l'avis favorable de la commission Administration générale et moyens d'information et de communication du 23 novembre 2022 ;

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE :**

la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, adjoint à la responsable Ressources Humaines à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>.

**AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : Unanimité.**

Quorum réuni 25 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,  
Alain CHAIZE.



Le Maire,  
Hervé DEPOUEZ.

